

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2021

N° 2021-061

**Ressources humaines – Création du Comité Technique
– Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 28 octobre 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Jean-Marc MASSE, Carl LEQUERTIER, Christine ADRIAN, Daniel BOCQUET, Sylvie CLERC, Eric DODET, Raymond DOUARE, Bruno GUITTARD, Florence MARQUES DA SILVA, Charline MARTINEAU.

En exercice : 21
Présents : 16
Votants : 20

Excusés :

Valérie LABOUACHRA, Joël GIRARD, Jean-Luc FOURNIER, Sébastien GALERON, Christiane BRESSION

Pouvoirs :

Valérie LABOUACHRA à Marie-Françoise QUERE
Joël GIRARD à Frédéric CUIILLERIER
Jean-Luc FOURNIER à Dominique RENAULT
Sébastien GALERON à Pascal FOULON

Secrétaire auxiliaire : Célia VALERO

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un Comité Technique est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents.

Le Comité Technique est une instance de dialogue composée de représentants du personnel et de la collectivité. Il doit obligatoirement être saisi pour avis préalable à toutes décisions dans certains domaines en matière de ressources humaines comme l'aménagement du temps de travail, les lignes directrices de gestion etc.

La collectivité compte 56 agents au 8 novembre 2021, l'effectif devrait être stable au 01 janvier 2022, année de l'élection. Elle est de ce fait tenue légalement de créer son Comité Technique.

Par délibération du 30 novembre 2020 et dans le cadre de cette création, le Conseil Municipal a approuvé le fait pour le Maire de rencontrer les syndicats. Cette rencontre s'est tenue le 28 octobre 2021.

Par la présente délibération, le Conseil Municipal confirme la création du Comité Technique.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la création du Comité Technique ;
- autoriser Monsieur le Maire ou les Adjointes compétents à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le 12/11/2021

Le Maire,

Frédéric GUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le 12/11/2021
Et de l'affichage le 12/11/2021
Pour le Maire,
La Directrice Générale des Services,


Célia VALERO

Célia VALERO.